

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 17987 - 70ÈME ANNÉE

Le PCR alerte à nouveau sur l'avenir de la filière canne à sucre et ses milliers d'emplois

La Convention canne signée pour 2 ans au lieu de 6 ans

À l'occasion d'une conférence de presse, le Parti Communiste Réunionnais a révélé plusieurs informations, parmi laquelle la certitude que la prochaine Convention canne, signée entre les planteurs et les usiniers, sera de deux ans seulement, contre les six habituels. La Convention canne fixe le prix de la canne à sucre payé à l'agriculteur par l'industriel.



Les informations dévoilées par le PCR entretiennent les incertitudes sur l'avenir de l'usine de Bois-Rouge, car la Convention canne n'est signée que pour 2 ans au lieu de 6. Dans 3 ans, les deux usines sucrières réunionnaises fonctionneront-elles toujours?

« Plusieurs sujets nous interpellent, particulièrement celui de la filière canne, dont les menaces sur le secteur auront des conséquences graves pour La Réunion », a introduit Ginette Sinapin. En effet, la filière canne est sous le coup d'une décision européenne visant à supprimer les quotas sucriers et les prix garantis.

Les planteurs auront un revenu jusqu'en 2017, et après ?

L'un des secrétaires généraux, Yvan Dejean, a rappelé l'existence du rapport de Jean-Claude Fruteau, député socialiste, sur l'organisation commune du marché du sucre, daté de mai 2014, qui pose la question : « quel sera l'avenir de la filière canne après 2017 à La Réunion ? ». Yvan Dejean, « dans un contexte de mondialisation des échanges, le rapport a adopté plusieurs recommandations », dont l'augmentation du soutien de l'État en faveur de la filière sucre des DOM, en faisant passer le niveau d'intervention autorisé par le règlement du Parlement européen et du Conseil Européen de 90 millions d'euros à 128 millions d'euros annuels pour La Réunion.

Yvan Dejean a expliqué que « face à la compétitivité entre le sucre de La Réunion et le sucre du Brésil, le rapport dit qu'il faudrait une enveloppe compensatoire complémentaire de 38 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent les 90 millions d'euros de subvention de l'État, acquis jusqu'en 2017. Ce qui signifie que les planteurs auront un revenu fixé d'avance jusqu'en 2017, mais après on ne sait pas », a expliqué Yvan Dejean.

Suite à la visite de François Hollande à La Réunion, le 21 août, « on a ressenti la volonté du président de se battre pour l'enveloppe des 90 millions d'euros, qui est la part de l'État, et la volonté de se battre pour qu'un accord se fasse avec Bruxelles en vue d'obtenir les 38 millions d'euros supplémentaire pour faire face à la compétitivité », a expliqué ce dernier.

38 millions ne suffiront pas

Cependant, « la visite de François Hollande date du 28 août, depuis

deux communications sont parues dans la presse ». L'une d'elle vient des betteraviers, « cette dépêche nous interroge et nous fait dire que le pire est encore à venir. Ces derniers ont anticipé la fin des quotas et des prix garantis et ont pris des dispositions pour être au niveau du sucre brésilien, par une augmentation de leurs surfaces, de leurs techniques de production », a expliqué le représentant du PCR. Ce dernier a assuré qu'« ils s'y sont préparés ».

« À partir du moment où ils disent qu'ils ont une stratégie économique, est-ce que les 38 millions d'euros seront suffisants ? », a posé Yvan Dejean. En augmentant le niveau de leur production, cette décision des betteraviers pèse sur la production réunionnaise, qui devra s'aligner. Raison pour laquelle, le PCR estime que l'enveloppe supplémentaire de 38 millions d'euros ne sera pas suffisante pour maintenir le niveau de La Réunion. « On n'a aucune garantie sur ce qu'a annoncé François Hollande et on ne sait pas ce que va dire Bruxelles », a expliqué Yvan Dejean.

Ce dernier a indiqué que « Jean-Claude Juncker (nouveau président de la Commission européenne, NDLR) a une orientation fondamentalement libérale, alors que Manuel Barroso avait dans son giron les RUP et y portait un intérêt. Ce n'est pas sûr que Jean-Claude Juncker sera sensible à ces questions. C'est un phénomène aggravant ». Pour conclure, Yvan Dejean a rappelé que « rien n'est acquis concernant les 38 millions d'euros de Bruxelles et la déclaration des betteraviers

vient compliquer la situation ».

La convention signée pour deux ans

Concernant la convention canne signée habituellement pour six ans, celle-ci « est fondamentale, car elle donne une vision au moins pour six ans », ce qui permet aux différents acteurs (banques, planteurs, assurances) d'être « rassurés », a indiqué le secrétaire général du PCR. Cependant, ce dernier sait de source sûre que « la convention ne sera pas signée pour six ans, mais deux ans, soit 2015-2017 ».

« La convention indique que des négociations seront ouvertes pour l'après 2017, mais on voit bien que le cadre institutionnel n'est pas clair et on comprend l'inquiétude des planteurs et des acteurs en lien avec ce secteur. En effet, la filière canne concerne près de 30.000 emplois, plus de 25.000 hectares, « cela concerne aussi la protection de notre environnement », a précisé Yvan Dejean.

« On se dirige vers une grave crise. Mais on est quasiment les seuls à en parler. Nous sommes la seule formation politique à attirer l'attention et à alerter de la dégradation de la situation », a conclu le secrétaire général du PCR.

Céline Tabou



Yvan Dejean, Ginette Sinapin et Maurice Gironcel représentaient hier le Parti communiste réunionnais.

Edito

La liaison Moscou-Beijing en TGV, 230 milliards, pourrait être réalisée en 5 ans

La Réunion va perdre son avantage compétitif dans la guerre des prix qu'impose aux Réunionnais la compagnie monopolistique Air France depuis plusieurs décennies. Seule notre avancée technologique avec un Airbus A380 reconfiguré pouvait offrir aux Réunionnais des prix avantageux. Nous aurions été la première compagnie low-cost long courrier au monde. La responsabilité de l'échec prévisible relève de la méconnaissance du président de la Région des facteurs structurants du développement économique de notre île, et des problèmes du désenclavement aérien, en particulier. Nous sommes en train de tout perdre, et lui se complaît dans l'agitation médiatique. Mais l'histoire est cruelle vis-à-vis des décideurs d'un pays.

Par exemple, en 1879, commençait la construction du chemin de fer de La Réunion. Les travaux ont duré 4 ans et, malgré les ouvrages exceptionnels (tunnels et franchissement des ravines), Saint-Benoît était relié à Saint-Pierre, en 1882. Cela faisait seulement 31 ans que l'abolition de l'esclavage avait eu lieu. Pour les besoins du développement économique, une solution moderne et audacieuse a été trouvée par les acteurs de l'époque. Que ce soit en matières d'industrie ou de transport, notre île était, à ce moment-là, à la pointe de la technologie la plus avancée en référence au monde occidental. C'est cet avantage qui nous a été retiré par des élus du Conseil Général, dans les années 50, sept décennies après. Et, c'est toujours le président actuel du Conseil Régional qui a supprimé le Tram-Train, un projet déjà financé par Mati-

gnon : le rattrapage d'une erreur, un demi siècle après la fermeture définitive du chemin de fer.

Il n'aurait jamais atteint ce niveau d'abandon des intérêts de La Réunion s'il n'avait pas eu la caution des médias. C'est pourquoi vous ne trouverez pas dans ces mêmes médias l'annonce du protocole d'accord signé entre la Russie et la Chine de relier leurs capitales (Moscou-Beijing) par un train à grande vitesse (*). La longueur sera de 7.000 kilomètres et la durée de liaison sera de 2 jours, soient 5 jours de gains sur le vieux transsibérien. Le coût estimé se monte à 230 milliards de dollars ! «Si le déblocage des fonds se déroule bien, cette voie ferrée peut être achevée au plus tôt en cinq ans, en faisant appel à des sous-traitants pour les différentes sections», a estimé Wang Mengshu, un expert chinois cité par le journal Jinghua Shibao.

Quand on veut le développement de La Réunion, c'est la volonté politique réunionnaise qui compte. Quand on ne veut pas développer La Réunion, on accuse le PCR pour amuser la galerie médiatique. Quant au PS, il portera longtemps son soutien à la victoire de Didier Robert qui aujourd'hui fustige le gouvernement socialiste. Quand on s'écarte des principes, voilà le résultat : pendant que les autres avancent, nous marchons à reculons.

J.B.

* La signature a eu lieu la semaine dernière lors de la visite du premier ministre Chinois, Li Ke-qiang, en Russie, dans un contexte de sanction de l'Occident contre la Russie.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991-2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le PCR inquiet pour le BTP

Des risques sur le logement social et intermédiaire

Maurice Gironcel a évoqué la "bourde" du gouvernement dans le secteur du logement social et intermédiaire à La Réunion, au cours de la conférence de presse du Parti Communiste Réunionnais.



Alors que les besoins en logements sont très importants à La Réunion, le projet de budget 2015 n'en tient pas compte. Si rien ne bouge, la crise du BTP va s'aggraver.

Le secteur du logement social et intermédiaire «risque d'être sinistré», a assuré le secrétaire général du PCR Maurice Gironcel. Ce dernier a expliqué que «le logement social bénéficie de la défiscalisation», rappelant que «le PCR s'était battu pour obtenir ce dispositif qui supposait l'accord de Bruxelles».

L'article 349 du Traité de Lisbonne permet au Conseil européen d'arrêter des mesures spécifiques, sur proposition de la Commission européenne et après consultation du

Parlement européen. Le but est d'adapter certaines dispositions du traité ainsi que les politiques de l'UE aux caractéristiques et contraintes particulières des RUP, dont La Réunion, en raison de leur éloignement, leur insularité, leur climat, leur faible superficie et leur dépendance économique vis-à-vis d'un nombre limité de produits.

«Le logement a des droits spécifiques», or «le gouvernement a fait une erreur concernant le logement social en ne demandant pas de dé-

rogation» à Bruxelles, qui pourrait refuser au nom de la concurrence dite libre et non faussée. Le refus de Bruxelles d'accorder cette dérogation au secteur du logement social dans les RUP, «c'est toute l'activité qui va être impacté».

Maurice Gironcel a rappelé la demande faite par les professionnels du secteur, lors de la visite de François Hollande à La Réunion, «d'augmenter le plafond de la loi Duflot de 10.000 à 18.000 euros pour la défiscalisation». Le chef de l'État avait approuvé cette demande, satisfaisant les professionnels. D'ailleurs, «les députés réunionnais s'étaient engagés à écrire un amendement et à le présenter. Mais lors des discussions à l'Assemblée nationale, aucun n'a défendu l'amendement car aucun n'était présent pour cela», a déploré Maurice Gironcel.

Pour ce dernier, «le coup de pouce attendu va être refusé, ce qui va être définitif», a-t-il assuré. Même si des débats sont lancés concernant ce secteur, «c'est Bercy qui a le dernier mot, on a tout lieu de s'inquiéter» a conclu le secrétaire général du PCR.

Céline Tabou

Une aide au déplacement à l'unique charge de l'État

Yvan Dejean, secrétaire général du PCR, a expliqué que cette continuité territoriale «n'a jamais existé, parce que la décision du Conseil Constitutionnel de 2003 indique qu'un tel dispositif ne peut pas s'appliquer à La Réunion, c'est à dire qu'on ne peut pas avoir un service public comme il en existe en Corse, où il y a la péréquation des prix. Mais le Conseil Constitutionnel a dit que l'État peut accorder une aide aux déplacements».

Ce dernier a rappelé que «la Région sous la mandature de Paul Vergès disposait de la continuité territoriale mais c'était en réalité un dispositif d'aide au déplacement. Il existe une confusion dialectique depuis plus de 10 ans». Le secrétaire général a rappelé que «cette aide au déplacement est à la charge totale de l'État et devait cibler un public particulier sur des critères précis. Sous l'ancienne mandature, on n'avait pas souhaité mettre le doigt dans l'engrenage, c'est à

dire là où il n'y a pas de limites».

Yvan Dejean a proposé la mise à plat de l'aide, car «la Région s'engouffre dans ce dispositif, ce qui va entraîner un gouffre financier». De plus, certains ménages dont les revenus sont élevés ne devraient pas obtenir le bon de 360 euros. Ce dernier doit servir plutôt les plus démunis qui en ont besoin, a expliqué Yvan Dejean.

Au cours de l'assemblée plénière extraordinaire du Conseil Régional, le 28 octobre, «c'est Élie Hoarau, notre conseiller PCR, qui ira défendre notre position», comme la redéfinition des critères d'attribution, la non-existence de la continuité territoriale, la charge totale de l'État dans ce dispositif, la non-participation de la collectivité dans le financement et les conséquences financières de la participation de la collectivité.

Le début d'octobre le plus chaud depuis 45 ans

Déficit en eau à La Réunion et risque de sécheresse

Le changement climatique est une réalité à La Réunion avec la sécheresse qui s'installe comme la norme, tel peut être un des constats fait à la lecture de la dernière réunion du Comité Sécheresse. Ce dernier indique que les 20 premiers jours de ce mois d'octobre sont les plus chauds depuis 45 ans. Le manque de pluie et la chaleur au-dessus de la norme commencent à devenir trop fréquents pour que cela ne soit pas un phénomène inquiétant, qui nécessitera des adaptations. Voici le compte-rendu de cette réunion :

Le Comité Sécheresse s'est réuni le 21 octobre 2014 afin de faire le bilan de la situation hydrologique et météorologique et procéder à l'analyse des éléments d'anticipation d'une éventuelle crise.

Après analyse de la situation, le comité constate :

que la saison des pluies 2013-2014 est toujours assez largement déficitaire mais avec de fortes disparités entre, d'une part, la moitié nord-est de l'île et le littoral du nord-ouest fortement déficitaires et, d'autre part, le reste du département proche de la normale, voire un peu plus excédentaire sur un petit quart sud de l'île,

qu'au cours des 8 derniers mois, de février à septembre, on observe une situation fortement déficitaire, qui classe cette période au 1er rang des plus sèches depuis 50 ans, que depuis le 1er janvier, les communes les plus déficitaires sont celles du quart Nord-Est et Est de l'île, et l'Ouest dans une moindre mesure,

que l'état des ressources en eau est en baisse sur l'ensemble du département depuis le mois de mars, que certains aquifères des secteurs Est ont déjà atteint les seuils d'alerte,

que les dernières précipitations des 26 et 27 septembre ont permis de diminuer les consommations et donc la tension sur la distribution des services jusqu'à la mi-octobre, que les effets de ces pluies s'estompent et que quelques difficultés sont déjà perçues dans certains secteurs, notamment dans les hauts,

que l'augmentation importante des températures, au-dessus des normales saisonnières, font craindre un accroissement des consommations d'eau et un déséquilibre entre la ressource disponible et les besoins ; **les 2 premières décades d'octobre sont les plus chaudes jamais enregistrées pour un mois d'octobre depuis 45 ans.**

Le constat de cette situation déficitaire, alors que les 2 prochains mois sont statistiquement les moins arrosés de l'année, fait craindre une accentuation des perturbations dans la distribution d'eau déjà observées sur certaines communes ces derniers jours, en l'absence de nouvelles précipitations conséquentes ou en cas d'incidents sur les réseaux.

A ce stade, bien qu'il y ait des signaux d'alerte, le comité a considéré qu'il n'y avait pas lieu de mettre en œuvre des mesures générales, intercommunales ou départementales, de restriction des usages de l'eau, mais a souhaité appeler à la vigilance l'ensemble des acteurs en charge de la distribution de l'eau et sensibiliser les Réunionnais à cette situation.

Il est rappelé que chaque collectivité, peut, en fonction de la situation particulière de son territoire, être amenée à prendre des mesures de restriction des usages adaptées à la situation locale, le cas échéant.

En cette période sèche, il semble nécessaire de rappeler le respect des mesures de précaution suivantes :

signaler en temps réel les perturbations d'alimentation et les fermetures de réseaux susceptibles d'être

utilisés par les services de secours et de lutte contre l'incendie,

favoriser les techniques d'irrigation économe en eau,

maintenir une vigilance particulière sur les aquifères sensibles, et adapter leur exploitation en fonction de l'évolution de la salinité,

renforcer la surveillance des bassins de baignade, dont les conditions sanitaires ont tendance à se dégrader avec les faibles débits, notamment avec l'augmentation du risque de contamination par la leptospirose.

S'agissant du risque incendie, cette période sèche est propice aux départs de feux, il est nécessaire de rappeler que les pratiques de brûlage de végétaux coupés et d'éco-buage sont interdites par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2013, portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département de La Réunion, notamment en période à risque, soit du 15 août au 15 janvier. Des infractions à ces dispositions ont donné lieu récemment à des procès-verbaux de gendarmerie.

Il est demandé, en cette période inter-cyclonique sèche, d'avoir une utilisation la plus économe possible de l'eau, aussi bien pour les particuliers que les collectivités grandes consommatrices.

L'évolution de la situation sera suivie dans les prochaines semaines et le Comité Sécheresse sera réuni mi-novembre pour un nouveau point de la situation.

C'en est trop !

Sous les lumières trompeuses, une île, une humanité qui se rapproche...

Tout ce que le capitaine Jean de Lafargue avait sauvé du naufrage de L'Utile était deux magnifiques d'ivoire ; comme s'il s'agissait encore de jouer ce qui lui restait de vie à pile ou face, de se refaire ou perdre la mise encore — quelle mise, d'ailleurs, si ce n'était qu'un reste d'honneur et de raison battant comme un vieux chiffon cloué au mât de la déconfiture et encore tiré par tous les vents du large ?

Pourtant, à ces d'ès, en regard, sur l'autre plateau du trébuchet un petit récipient en cuivre posé à l'envers, à même le sol, mis à jour par les fouilles de la mission archéologique de 2006, et qui parle d'un geste interrompu d'une esclave, naufragée de 15 ans, à la venue d'un navire. C'était plus qu'un objet d'ailleurs, c'est un geste figé depuis près de deux cent quarante ans qui s'était mis à rejaillir du sol, sous le sable et la végétation rabougrie, entre les concrétions de coraux morts, intact. Il a fallu aux naufragés esclaves quinze ans d'attente pour en arriver à ce geste, et 250 presque, à nous, pour y parvenir. Que de chemin parcouru dans les profondeurs de l'être...

Qu'est-ce qui a bien pu se passer là-bas ?

Le 31 juillet 1761, pour l'île sans mémoire, qui apparaissait et disparaissait au fil de la cartographie, commençait une histoire aussi amère que le sont les gouffres qui l'environnent.

L'île a longtemps vacillé, elle a longtemps fait partie de ces îles imaginaires ou douteuses, au dessin inachevé, un bout de terre en équilibre sur le fil qui sépare la légende de la réalité. Elle était une de ces îles flottantes qui hantent la mémoire des marins dont les positions au milieu de rien ne cessent de varier comme le ciel de ces îles.

Le gouverneur Antoine Desforges-Boucher, prétextant la menace anglaise et le blocus imminent, avait suspendu d'un trait de plume la traite négrière sur les îles française de l'Océan Indien. En réalité, il s'agissait pour lui d'entraver les concurrents, les Lafargue et autres Lesquelen. Trente ans après, au bout du monde, se poursuivait la castagne que se livraient ces familles dans la rade de Lorient à coups de rames pour des bancs de poissons. C'était une histoire de cours : interdire la traite, c'était faire monter les prix. À ce jeu-là, Lafargue s'est cru le plus malin, il a voulu doubler le gouverneur qui menait une traite clandestine pour son propre compte.

Le 22 juillet, Lafargue embarque 160 esclaves sur sa frégate L'Utile, un navire de 800 tonnes, à Foulepointe, en la

côte orientale de Madagascar. Une marchandise humaine de première qualité soigneusement triée et marquée au fer rouge par le médecin de bord : testicules soupesés, inspection dentaires et des membres ; les mâles sont de bons reproducteurs ; et les femelles aptes à subir des grossesses à répétition. Allongés et serrés dans le remugle de la cale à la façon des caisses d'anchois, on les fait monter une fois la journée sur le pont, au grand plaisir des matelots qui les lavent à coups de seaux d'eau de mer, et qui les font danser pour les réchauffer et les sécher au son de la flûte, sur des airs de Bretagne. Le médecin inspecte la vermine qui se cache dans les plis, et les femelles qui ont leurs règles. Une grande ombre persiste en ce siècle des Lumières.

La route est inconnue, vers le Nord, pour éviter les navires, et le 31 juillet 1761, la course du navire se brise au milieu de la Mer des Indes, sur une nulle part, quelques récifs d'un îlot perdu qu'on appelle aujourd'hui Tromelin et qui n'avait pas de nom alors, une île déserte, battue par les déferlantes du Grand Sud. L'échouage fait près d'une centaine de morts parmi les esclaves enfermés dans la cale, par noyade.

Le chiffre inscrit sur le journal que tient l'écrivain de bord du naufrage est de 88 rescapés esclaves. Deux mois plus tard, au moment de quitter l'île, il n'en restera guère qu'une soixantaine. Joseph, le Noir des Blancs, le traducteur malgache, se rend au « camp des esclaves », deux tentes réalisées avec les anciennes voiles du navire, surveillé nuit et jour par des hommes en armes ; il leur demande d'aider les Blancs à construire une embarcation pour quitter l'îlot, ce qu'ont refusé de faire certains Blancs, les plus nobles, ceux-là qui ne se salissent pas les mains. Ils vont participer à la construction d'une prame.

Le 26 septembre, deux mois après le naufrage de la frégate L'Utile, tous les Blancs, au nombre de 122 et le traducteur malgache, Joseph, embarquent sur le vaisseau achevé, bourré à craquer, laissant les esclaves sur le sable de l'île, les regarder partir. À eux, quelques vivres.

Commence alors une attente pour les naufragés africains qui durera 15 ans. La promesse que leur a faite Castellan, le second à bord de L'Utile ne sera pas tenue : le gouverneur de l'Île de France, Desforges-Boucher refusera de lui fournir un bateau.

Le 29 novembre 1775, quand la corvette La Dauphine récupère les esclaves sur-

vivants de L'Utile qu'elle a repérés, il ne reste plus que 7 femmes et un bébé de huit mois. Les tentatives de s'enfuir de l'île maudite par radeau se sont toutes révélées des échecs.

La mère du bébé, Sémiavou (Tsimiavo en malgache, « celle qui n'est pas orgueilleuse ») sera débaptisée à Port-Louis et rebaptisée « Ève » — ce qui était autrement plus orgueilleux. Les Blancs ont toujours voulu se statuer en Afrique le pied sur les dépouilles d'animaux qu'ils ont abattu, et sur les cadavres d'hommes. Les différentes fouilles archéologiques mirent en valeur quelque chose qui ne manque pas de laisser songeur. Malgré la tentative des Blancs qui ont cherché à animaliser les esclaves, malgré les rigueurs du climat, malgré le plus extrême dénuement dans lesquels ces êtres ont été plongés 15 ans durant, et malgré l'oubli volontaire dont ils ont été les victimes, malgré tout cela, ils sont restés des hommes, debout, sachant se tresser des vêtements de plumes, sachant avec les blocs de coraux taillés construire des bâtiments épais destinés à affronter des cyclones, veillant à entretenir, en absence de bois sur l'île, un foyer, 15 années interrompues, en prélevant le bois qu'il leur restait sur le navire échoué.

Pour les Malgaches, le bois symbolise traditionnellement la vie, et la pierre la mort ; à l'époque les habitations sur la Grande Île étaient construites avec des éléments d'origine végétale (bambou, ravenala, sisal, raphia), seuls les tombeaux étaient érigés en pierre. Enfreignant leur coutume, les naufragés construisirent des abris solides. Le souci constant des Malgaches est traditionnellement d'ordonner leur cadre de vie, l'intérieur des maisons et l'environnement immédiat, en fonction des points cardinaux. « Or, à Tromelin, souligne le directeur des fouilles, Max Guéroul, les trois bâtiments découverts forment une couronne et n'ont pas de références communes. Au lieu de se plier aux traditions, la règle systématique semble avoir été ici l'adaptation au milieu : installer les ouvertures à l'opposé du vent dominant, se protéger du sable qu'il apporte, construire en dur pour résister à la fureur des cyclones ».

Cette poignante résistance des naufragés a été reconstituée, il faut le souligner, avec un talent rare par Irène Frain, une des plus réunionnaises auteures métropolitaines.

Jean-Charles Angrand

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

Mardi, j'ai commencé à évoquer la nourriture du porc avec des aliments non conventionnels comme le jus de canne à sucre. Cette technique est déjà utilisée dans certaines régions avec succès pour l'éleveur compte tenu des performances obtenues à condition de garder la nécessaire diversité alimentaire. Aujourd'hui nous évoquerons la mélasse, un aliment à fortes performances énergétiques, ainsi que les cannes broyées.



La canne c'est le sucre, mais pas seulement -8-

La mélasse

Au fait, la mélasse c'est quoi?

À un liquide noir très épais et visqueux, obtenu après cuisson de la canne à sucre ou de la betterave, une fois les cristaux de sucre prélevés. Pour la petite histoire, son nom vient du mot portugais melaço, lui-même issu du terme latin mel, ou miel.

Est-ce un bon aliment pour les porcs ?

La mélasse est riche en sels minéraux, en oligo-éléments et en vitamine B6. Elle apporte aussi des sucres variés -qui composent 50 à 60 % du produit: du saccharose pour les deux tiers, du glucose et du fructose pour le tiers restant. Elle est relativement bon marché par rapport à l'amidon des céréales. Ses inconvénients ?

Toutefois la mélasse est pauvre en protéines et son énergie brute est inférieure à celle de l'amidon ainsi

que sa digestibilité. Autre inconvénient, son incorporation massive dans les aliments du porc peut provoquer des diarrhées sans doute à cause de sa richesse en magnésium et autres sels minéraux...

La littérature scientifique conseille de limiter à 30% des rations la quantité de mélasse incorporée. Cette proportion doit être ramenée à 20% pour l'alimentation du porcelet... On notera que le jus de canne donne de meilleurs résultats que la mélasse. On dira également que l'éleveur a intérêt à varier la nourriture de ses animaux d'élevage en y incorporant des lianes de patate, des feuilles de manioc et des légumineuses comme on l'a vu pour le jus de canne.

Georges Gauvin

La canne broyée

Le porc peut-il ingérer de la canne broyée? Cela peut paraître contradictoire avec l'abondance des fibres dans la canne et la faible capacité qu'ont les porcs de les consommer; on notera que le porc recrache les fibres en grande quantité et absorbe le sucre. En Haïti les porcs ont une trajectoire de croissance intéressante en consommant des cannes entières. Il en est

de même en Guadeloupe. Après tout, il n'est pas forcément souhaitable que le porc ait une croissance et un engraissement phénoménal. Il est suffisant qu'il ait une bonne croissance un taux d'engraissement satisfaisant.

Georges Gauvin

Vocabulaire : «mono-élevage ou poly-élevage ?»

On parle souvent de mono-culture et de poli-culture. Peut-on parler de mono-élevage et de poly-élevage? Ce sont des expressions barbares. Toutefois, ces termes présentent l'avantage d'être compris. Comme on préconise souvent de nos jours, surtout pour les petites exploitations la polyculture, on conseille de plus en plus de préférer le l'élevage diversifié au

mono-élevage. Dans ce cadre la diversité des aliments est mieux valorisée. Les têtes de cannes seront pour les ruminants, le jus pour les animaux monogastriques, la bagasse pour l'énergie, la litière. Notons enfin qu'il y a lieu de bien valoriser les fumiers issus des élevages plutôt que d'avoir recours systématiquement aux fertilisants chimiques.

Oté

Mèt pa lo frin èk la rou sokour

Ni san konm in sanzman d'tanpératir, solèy i pouak pli for déor, do lo i komans manké, la pli i tonm pi, mèm pa inn ti farinn, sa i fé di a mwin, gro fé sho i ariv. Mé sa ni koné, nou lé prévni, nou lé mwa d'novanm byinto, lété i rant é ni koné osi partou si la planèt lo tanpératir i goumant. Kan ni di sa, ni invariant pa lo tièd, ni égzazèr pa nonpli, ni répèt sinplomman sak tout domoun i di é i rosan. Firamézir i sava i fé plizanpli sho. Sak mi sar di, mi koné pa si nana a war èk lo tan, mé mi san osi konm in gro réshofman èk in pé niaz rant zot dann parti la drwat. Shakinn i ral son koté. Inn i prétan èt pli for k'lot. Zédi dérnier, prézidan la rézion la alim do fé, ou dimwin la sèyè, la amèn in pétar pou fé pété dovan la préfektir, banna i di pétar té mouyé, la pa pété, la fizé. In pé i di mèm, la pèt dan son min i prétan. Dot la suiv, é la shakinn la tir la kouvèrt si li.

Ant zot nana ralé-pousé. Sétaki i vé èt kalif i di. Mon dalon i di a mwin, li koné byin banna, famy banna. Li di a mwin zot i manz pa in grin d'sèl ansanm. Li arzout osi, sé parské nana zéléksyon lané ki vyin, é li prévwa in gro bèzman rant zot, son prédikasyon a li «banna i sar détrip linn a lot ousinonsa i sar manz lo fyèl linn a lot». In i prétan sé li lo prézidan a vi é dikou li dwa rovni domin é lot i réponn «ti-kok mi vwin pou ou». Inn té i vé kozé zédi dovan barashwa, mank in pé lot té i vé fé ferm a li son také. I prétan osi inn la dégonf la rou loto lot. Banna i di, mé kosa i di pa? Zot i wa in pé lanbians ziskatan lané i vyin.

Ek bann sosialis osi nana gro tangaz, i di shifon i bril rant zot pou zanplwa édé. Pwatan na pwin lontan, zot té byin ansanm, zot dé, té konm shoushout èk la mori. In tan té fé kou d'zié rant zot pou narg a nou. Mé lé konm sa, rod pa. Sirman I dwa èt lo tan pou vréman ki vé sa. Sanzman d'tan. Kanta nou, domin, si ni dwa shwazi ant sak i dwa okip nout péi, lès pa banna fé la pli é lo bo tan. Kont pa si sak i marsh èk lo tan, èk la linn, sak lé linatik. Osi, pèrs pa la rou pèrsonn, mé mèt pa lo frin èk la rou sokour.

Justin